



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Edition CASSIS - GROSEILLE

N° 5 du 23/05/2005 (1 page)

Région Centre

Anthracnose

Cette maladie est actuellement moins présente dans les parcelles suivies.

Oïdium

Les conditions météorologiques actuelles sont favorables à cette maladie.

Désormais, elle peut être observée dans la majorité des parcelles suivies. Depuis le dernier bulletin, le niveau d'attaque s'est accru et peut atteindre 30 % dans certaines parcelles.

Dans les parcelles où aucun symptôme n'est visible et dans celles où seules quelques petites taches éparses sont observables, il est possible de maintenir une protection préventive avec un produit autorisé pour l'usage à base d'hexaconazole ou de myclobutanil (liste des spécialités diffusée en page 2 du bulletin n°2 du 22 avril 2005).

Pour limiter les risques d'apparition de résistance, ne pas utiliser d'I.B.S. ou de strobilurines dans les parcelles où la maladie est déclarée.

Dans les parcelles où l'attaque est importante, utiliser un produit autorisé pour l'usage à base de bupirimate.

Si les taches ne sont pas trop nombreuses, il est possible d'utiliser un produit à base de dinocap.

Rouille

La situation n'a pas évolué : aucun symptôme n'est observé dans les parcelles suivies.

Les parcelles où la rouille était présente les années précédentes sont les plus exposées.

Intervenir en cas de détection de symptômes sur une parcelle.

Acarien jaune

La situation demeure identique à celle indiquée dans le bulletin précédent : ce ravageur demeure toujours aussi discret.

Pour le moment, aucune intervention n'est justifiée.

Maintenir la surveillance.

Cécidomyies

Des dégâts dus à ces insectes peuvent être observés dans certaines parcelles. Les larves se sont laissées tomber au sol pour se nymphoser.

Pucerons

Les populations de pucerons jaunes demeurent pour le moment à un faible niveau. On observe, par contre, un développement des foyers de pucerons verts dans les parcelles suivies.

Les populations d'auxiliaires continuent de se développer.

Maintenir une surveillance régulière des parcelles.

Dans les situations le nécessitant, intervenir localement. Afin de préserver les auxiliaires, utiliser de préférence un produit à base de pyrimicarbe autorisé pour l'usage.

Sésie

L'émergence des adultes n'a pas encore commencé.

Il est trop tôt pour intervenir dans les parcelles très touchées par ce ravageur.



SRPV Centre - 93, rue de Curembourg - 45404 FLEURY LES AUBRAIS Cédex

Tél : 02.38.22.11.11 - Fax : 02.38.84.19.79 - Mél : SRPV.DRAF-CENTRE@agriculture.gouv.fr - Notre site : www.srpv-centre.com

Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation

Diffusé en collaboration avec FREDON CENTRE (Art. L 252-1 à L 252-5 du Code rural)